# COMMUNE DE RUELISHEIM EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUELISHEIM SEANCE DU 30 AOUT 2011

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 17

Conseillers votants: 17

et: 3 procurations

Le Maire certifie que cette délibération a été rendue exécutoire

par affichage le: 31.08.2011

Transmission de la délibération en Sous Préfecture pour contrôle de légalité le : Convocations du Conseil en date du : 23.08.2011.

SOUS-PREFECTURE

Sous la présidence de M Philippe HARTMEYER, Maire de RUELISHEIM,

<u>Etaient présents Mesdames et Messieurs</u>: Guy FEIST, Adjoint; Francis DUSSOURD, Adjoint; Jean-Michel FAIVRE, Adjoint; Pascale BRUNO, Adjointe; Damien SCHIRCK; Paulette MONGIN; Maurice VOGEL; François FISCHESSER (20h20); Raymond HAAG; Chantal MEHRENBERGER; Gérard MOST; André VEY; Richard HORN; Jean-Luc TOUSSAINT; Francis FRARE; et Karine GOLLING.

<u>Etaient absents excusés Messieurs et Madame:</u> <u>Hubert WNEKOWICZ, Adjoint;</u> <u>Clotilde DOUCHEMENT; Jean-Marc VOGT (proc. F. FISCHESSER); Christian PHAN, (proc. G. FEIST);</u> <u>Francis GIRARD, (proc. M. VOGEL); et Bruno BUESSLER.</u>

M Denis SCHOEPFER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## 5°) TAXE D'URBANISME (remplacement de la TLE).

DELIBERATION FIXANT LE TAUX ET LES EXONERATIONS FACULTATIVES EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE.

### Monsieur le Maire,

informe les membres du Conseil Municipal d'une importante réforme de la fiscalité de l'urbanisme entérinée par la loi de finance rectificative n° 2010-1658 (et principalement l'article 28) du 29 décembre 2010.

Il est instauré une taxe d'aménagement, remplaçant plusieurs autres taxes (TLE; TCTLE; TD/CAUE; TDENS; TSE Savoie; PAE etc...). La date d'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> Mars 2012.

Monsieur le Maire donne la parole à M Guy FEIST, Maire Adjoint chargé de l'urbanisme.

Pour les Communes qui avaient voté un taux, et si elles ne délibèrent pas avant le 31.11.2010, un taux minimal de 1% sera appliqué, et dans ce cas là, il faudra attendre une année supplémentaire pour l'application d'un nouveau taux fixé par l'assemblée délibérante.

Par contre pour maintenir la fiscalité appliquée jusqu'alors, il faudrait que la Commune fixe le nouveau taux au 30.11.2010 dernier délai, pour qu'il soit applicable à compter du 01.03.2012.

Actuellement le taux de la Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.) à RUELISHEIM est de 3%.

**Monsieur le Maire** propose, suite à un exercice de simulation et afin de maintenir les recettes fiscales en d'urbanisme à RUELISHEIM, de fixer le **nouveau taux** de la taxe d'aménagement à **4%**.

Première page

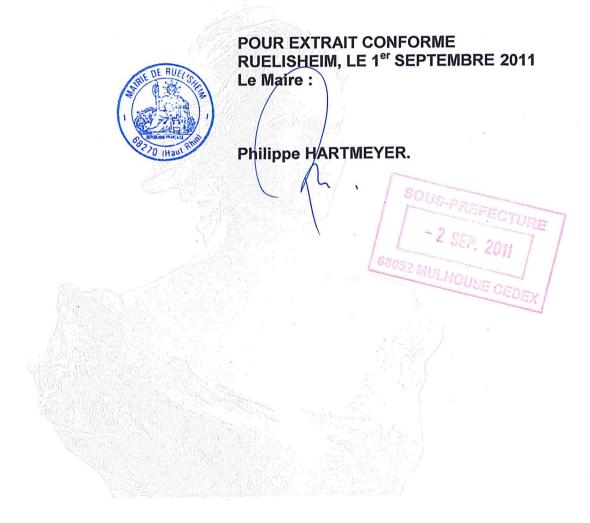
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal de la Commune de RUELISHEIM, après discussion,

#### décide à l'unanimité

- d'instituer le taux de 4% sur l'ensemble du territoire communal ;
- Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.



# COMMUNE DE RUELISHEIM EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUELISHEIM SEANCE DU 30 AOUT 2011

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 17

Conseillers votants: 17

et: 3 procurations

Le Maire certifie que cette délibération a été rendue exécutoire

par affichage le : 31.08.2011

Transmission de la délibération en Sous Préfecture pour contrôle de légalité le : Convocations du Conseil en date du : 23.08.2011.

Sous la présidence de M Philippe HARTMEYER, Maire de RUELISHEIM,

<u>Etaient présents Mesdames et Messieurs</u>: Guy FEIST, Adjoint; Francis DUSSOURD, Adjoint; Jean-Michel FAIVRE, Adjoint; Pascale BRUNO, Adjointe; Damien SCHIRCK; Paulette MONGIN; Maurice VOGEL; François FISCHESSER (20h20); Raymond HAAG; Chantal MEHRENBERGER; Gérard MOST; André VEY; Richard HORN; Jean-Luc TOUSSAINT; Francis FRARE; et Karine GOLLING.

<u>Etaient absents excusés Messieurs et Madame :</u> Hubert WNEKOWICZ, Adjoint ; Clotilde DOUCHEMENT ; Jean-Marc VOGT (proc. F. FISCHESSER) ; Christian PHAN, (proc. G. FEIST) ; Francis GIRARD, (proc. M. VOGEL) ; et Bruno BUESSLER.

M Denis SCHOEPFER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

# 9°) <u>DIVERS.</u> <u>CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE.</u>

# SOUS-PREFECTURE - 2 SEP. 2011 saos2 MULHOUSE CEDEX

#### Monsieur le Maire

rappelle aux membres du Conseil Municipal l'acquisition du parc informatique au profit de l'école élémentaire « Clef-des-Champs » en 2010. La société retenue « ABC réseau » préconise un contrat de maintenance pour un montant de 808,50 €uros TTC.

Le Conseil Municipal, après discussion, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus énoncée et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que tout document relatif à ce contrat.

Il autorise en outre Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

RUE

POUR EXTRAIT CONFORME RUELISHEIM, LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2011

Le Maire:

Philippe HAR/TMEYER.